

# CAFDES

**Certificat d'aptitude aux Fonctions de Direction d'Établissement  
et de Service de l'Intervention Sociale**

**Niveau I**

Pour les salariés, demandeurs d'emploi ou en VAE



## VOS CONTACTS

### Organisation de la formation

Patrice BRACONNIER

Coordinateur de la formation

Secrétariat pédagogique

[cafdes@irts-pc.eu](mailto:cafdes@irts-pc.eu)

### Admissions

05 49 37 60 02 ou 05 49 37 77 18

[equipe.admissions@irts-pc.eu](mailto:equipe.admissions@irts-pc.eu)

### VAE

[vae@irts-pc.eu](mailto:vae@irts-pc.eu)

## INSCRIPTIONS

[www.irts-nouvelle-aquitaine.org](http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org)

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Évoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision.

La formation prépare à une qualification reconnue et adaptée à l'exercice des fonctions de directeur dans le champ de l'intervention sociale et permet de compléter votre formation universitaire par une formation professionnelle débouchant sur des perspectives d'insertion professionnelle.

### Compétences visées

- Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service ;
- Management et gestion des ressources humaines ;
- Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

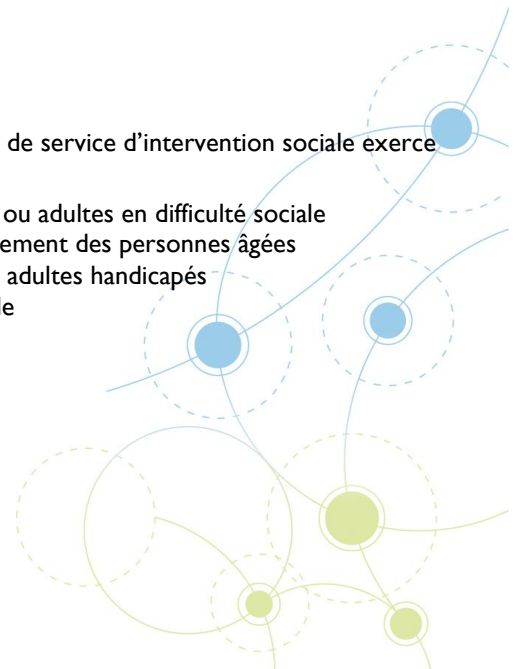
### Postes visés

- Directeur d'établissement
- Directeur de service
- Directeur de pôle....

### Lieux d'exercices

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale exerce ses activités dans :

- les structures pour enfants ou adultes en difficulté sociale
- les établissements d'hébergement des personnes âgées
- les instituts pour enfants et adultes handicapés
- les services d'aide à domicile



## Les conditions d'accès à la formation

### Prérequis

Les candidats qui souhaitent suivre cette formation doivent, soit :

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II,
- Être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures,
- Être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifié d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médicosociale,
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médicosociale. (Supérieur à 10 ans)

**L'entrée en formation** préparatoire au CAFDES est subordonnée à la réussite aux épreuves de sélection (sans condition d'âge).

### Une épreuve écrite d'admissibilité

Durée : 3h

A partir d'un texte sur un sujet d'actualité, le candidat doit mettre en avant les idées forces du texte, montrer comment elles s'inscrivent dans un contexte politique et social et enfin argumenter sa position.

**Sont dispensés de l'épreuve écrite** les candidats justifiant d'un diplôme national ou diplôme visé par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau I.

### Une épreuve orale

Durée : 30 min

L'entretien consiste en une présentation de 5 minutes d'une note synthétique rédigée par le candidat au préalable, suivi d'un débat avec le jury d'une durée de 25 minutes.

## La formation

Le CAFDES est une formation professionnelle de 1210 heures réparties en

- 700 heures de formation théorique, avec allègements possibles,
- 510 heures ou 175 heures de stage selon l'origine professionnelle des stagiaires.

### Contenu

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation :

- DF 1 : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service : 154 heures
- DF 2 : management et gestion des ressources humaines: 196 heures
- DF 3 : gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service : 154 heures
- DF 4 : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire : 196 heures

### Lieu de formation

Poitiers (86)

### Organisation de la formation

Regroupements mensuels de 3 à 5 jours.

### Durée

24 à 30 mois

### Allègements et dispenses

Les candidats en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement bénéficient automatiquement d'un allègement de la durée de la formation pratique de 335h. Les candidats détenant un CAFERUIS, DSTS ou un DEIS peuvent bénéficier d'une dispense sur la formation théorique.

## Informations et inscriptions

Les dossiers d'inscription seront disponibles **à partir du 4 décembre 2017 jusqu'au 15 février 2018 sur le site internet de l'IRTS Poitou-Charentes.**

Ils devront être retournés avant le 15 février 2018 (cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception.

### Epreuve écrite :

Le 23 mars 2018

### Epreuve orale :

Le 23 mars 2018

